

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10

**Séance du 9 septembre l'an deux mille vingt deux**

Le 09/09/2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Renaud Hervé

Date de convocation
05/09/2022

Présents : MM. Renaud Hervé, Géraudie Thomas, Le Tual Didier, Campana Florent, Zaoui Nathalie, Maillard Fabrice, Vénard Sylvain, Trochet Jean-Claude

Date d'affichage de la convocation
05/09/2022

Absents : MM.

**Absents excusés** : MM. Dupuy Jean-Philippe, Hamel Arnaud.

**Étaient représentés** : M. Dupuy Jean-Philippe (par M. Maillard Fabrice )

M. Hamel Arnaud (par M. Géraudie Thomas )

Monsieur Thomas Géraudie a été nommé secrétaire.

**2022/38 – Décision modificative**

Monsieur le Maire expose que suite :

- aux travaux d'enfouissement des câbles

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Pour la section d'investissement

a) Dépenses

21538 « Autres réseaux ».....	900.00 €
4581-01 « Opérations sous mandats ».....	950.00 €

a) Recettes

10226 « Taxe d'aménagement et versement pour sous densité ».....	1 850.00 €
--	------------

Le Conseil Municipal,

Après rapprochement des recettes et des dépenses du budget primitif 2022,

Selon les modifications à prévoir en fonctionnement et en investissements,

Après lecture et explications des décisions modificatives proposées,

Décide,

- d'adopter les décisions modificatives proposées.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture

13/09/2022

et publication ou notification

13/09/2022

Et ont signé tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Hervé Renaud

Le Secrétaire,  
Thomas Géraudie



La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.